

Le 07/07/2025

Folio N° 2025/41

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le **25/07/2025**

ID : 031-213101280-20250707-2025_41-DE



Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SÉANCE DU 07 juillet 2025

Date de convocation : 30 juin 2025
Nombre de Conseillers : 14
Effectif légal : 15

En présence : 13
En absence : 1
En votant : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Stéphane LABIT, Nathalie ROUQUET, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Marc MIRANI, Laurent PAIRASTRE, Laurence DASI, Bruno RENVOISÉ, Benjamin HERVÉ.

Était absente : Céline VANNIER

Madame Pascale RIBES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Devis marquage au sol

Madame le Maire rappelle que les marquages au sol sont pour la plupart effacés. Les lignes STOP, Cédez le passage ou les passages piétons ne sont quasiment plus visibles ce qui posent des enjeux de sécurité.

Elle présente le devis de l'entreprise TD Signalisation relatif au marquage au sol à réaliser sur l'ensemble de la commune.

- Entreprise TD Signalisation – 2503,44 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** les travaux de marquage au sol sur l'ensemble de la commune.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise TD Signalisation pour un montant de **2503,44 euros TTC.**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 7 juillet 2025

Le secrétaire de séance

Pascale RIBES

Le Maire,

Émilie FREYCHE

